

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# LA SEMAINE

REVUE RELIGIEUSE, PEDAGOGIQUE, LITTERAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Rédacteurs : C. J. L.-LAFRANCE, NORBERT THIBAULT et JOS. LÉTOURNEAU.

Vol. I.

SAMEDI, 25 JUIN, 1864.

No. 26.

## Les Commissaires d'école, leurs pouvoirs et leurs devoirs.

L'une des charges les plus importantes qui soient dévolues aux habitants de nos campagnes est bien certainement celle de commissaires d'école, puisque ce sont eux qui sont appelés à veiller sur ce qu'il y a de plus important dans un pays, l'éducation et l'instruction de la jeunesse, et à en assurer le succès.

Cependant, nonobstant les importants devoirs attachés à cette charge, les hautes fonctions que la loi confie aux commissaires d'école, le bien ou le mal qu'ils peuvent opérer, les électeurs d'une paroisse, chargés de choisir des hommes pour bien remplir cette tâche, ne semblent apporter à cette élection qu'une indifférence bien condamnable, ne sont guidés le plus souvent que par des vues étroites et indignes d'hommes qui désirent le bien et l'avancement de leurs enfants et ceux de leurs co-paroissiens.

Quand il s'agit d'une élection de conseillers municipaux, dont les fonctions sont d'une petite importance comparées à celles de commissaires d'école, toute une municipalité se remue, les partis se forment et chacun travaille de tout son pouvoir à faire élire les hommes de son choix, ceux qu'il croit les plus compétents à remplir cet emploi, tandis que l'assemblée pour l'élection des commissaires d'école ne se compose souvent que d'une dizaine d'électeurs amenés là pour la forme, afin de faire l'élection et de remplir l'obligation qu'impose la loi. Aussi, le choix est bientôt fait, les premiers individus dont les noms se présentent à leur mémoire, s'ils n'ont pas déjà une autre charge, sont immédiatement élus commissaires d'école.

On ne cherche pas à savoir si les nouveaux élus seront capables de s'acquitter de leurs devoirs, ou s'ils seront disposés en faveur des écoles, si ce sont des pères de famille qui aiment à faire instruire leurs enfants, non, cette idée ne les occupe pas le moins du monde ; au contraire, les qualités que l'on fait valoir en faveur du candidat propose sont, qu'il travaillera à diminuer les salaires des maîtres et maîtresses, à ne soutenir que le plus petit nombre possible d'écoles et à dimi-

ner d'autant les taux de cotisation. Et ce candidat c'est l'homme qu'il faut, disent ces électeurs.

Cependant, dans un petit nombre de paroisses, les choses se passent tout différemment ; un parti en faveur des écoles et des bonnes écoles est formé, et il lutte avec courage et énergie pour l'élection d'hommes amis de l'éducation, et nous avons le bonheur de le dire, il triomphe quelquefois, parce que la cause de l'éducation gagne du terrain dans ce pays et que les électeurs commencent à comprendre la nécessité d'avoir de bonnes écoles et de faire instruire leurs enfants.

Qu'est-ce qu'un commissaire d'école ? quelles fonctions a-t-il à remplir ? quel bien peut-il opérer et quel mal peut-il faire ? Le commissaire est chargé de faire exécuter la loi des écoles, loi très-complicée et qui demande de la part des commissaires, au moins de la bonne volonté, un jugement sain et un esprit droit ; il a entre ses mains le sort de l'instituteur, dont il peut soulager le lourd fardeau qui pèse sur ses épaules, ou l'appesantir encore, suivant ses bonnes ou ses mauvaises intentions ; c'est un homme qui a à remplir de grands devoirs, du fidèle accomplissement desquels il doit rendre compte à Dieu et à la société ; c'est un homme auquel la loi donne de grands pouvoirs, qui peut rendre des services inappréciables, comme aussi il peut causer des torts irréparables.

Du bon choix des commissaires d'école dépend donc le succès de l'éducation dans une paroisse ; ce choix est par conséquent de la plus haute importance, et demande qu'il soit fait avec prudence, avec calme et sans passion.

Mais pour qu'un tel choix se fit ainsi, il faudrait que les électeurs comprissent l'importance de l'éducation, la nécessité de faire les sacrifices nécessaires pour son avancement et que la parcimonie sur ce point est un gaspillage et un ménagement mal entendu.

Avec la loi actuelle, en laissant aux commissaires tous les pouvoirs dont ils sont revêtus maintenant, est-il permis d'espérer que les nombreux abus qui se commettent dans le plus grand nombre des municipalités, disparaîtront, que, dans un avenir prochain, le sort

des instituteurs s'améliorera, que nous verrons enfin les écoles mieux pourvues des choses nécessaires, qu'il y aura partout ou presque partout des commissaires bien disposés, amis de l'éducation, travaillant avec zèle à en promouvoir les intérêts, décidés à rendre justice à l'instituteur, à lui payer son travail, à lui accorder un salaire qui le mette en état de vivre sur un pied aussi honorable que les gens au milieu desquels il se trouve ?

Hélas ! ne nous faisons pas illusion sur ce point. Il faudra encore bien des années avant que le système actuel fonctionne passablement bien partout ; et c'est notre conviction qu'il ne fonctionnera jamais bien, à moins qu'il ne reçoive d'importantes modifications.

Nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs les devoirs principaux que les commissaires d'école ont à remplir et la plupart des fautes qui se commettent sans entrer dans les petits détails, qui seraient trop longs à faire connaître.

Ces devoirs sont :

1o D'engager et déplacer les instituteurs et institutrices.

2o De régler le cours d'étude à être suivi dans chaque école ; d'établir des règles générales pour la régie des écoles ; d'indiquer le temps où aura lieu l'examen public, et y assister.

3o D'entendre et décider toutes contestations qui s'élèvent entre les parents ou les enfants et l'instituteur.

4o De nommer aussi deux ou plusieurs d'entre eux pour visiter chaque école et faire rapport à la corporation de l'état de chaque école, si les réglemens sont suivis, les progrès des élèves, du caractère et de la capacité de l'instituteur, etc.

9me. Vic. chap. 27.

Les autres clauses de la loi qui regardent les commissaires, sont l'imposition et la perception des taxes, la construction et réparation des maisons d'école, enfin ce qui concerne les affaires matérielles des écoles.

Voici les abus qui se commettent sur chacun de ces points de la loi dans le plus grand nombre des paroisses ; il y a de nobles exceptions, mais elles sont malheureusement trop rares.

Chaque année, on s'efforce de diminuer le salaire du maître de quelques louis, si toutefois, sous les raisons les plus futiles, sous les prétextes les plus injustes, on ne le congédie point. Dans un certain nombre de municipalités, dans des comtés entiers, on a un singulier moyen de faire les engagements d'instituteur d'institutrice de manière à contenter tout le monde, moyen qui malheureusement finit par ne contenter personne et est propre à semer la zizanie, les divisions, les haines ; et,

malgré les déplorables résultats que ce système a produits, on ne continue pas moins à le suivre depuis une dizaine d'années.

Les commissaires, dans ces localités, notifient au temps voulu, tous les instituteurs et institutrices qu'ils ne renouvelleront pas leurs engagements et qu'ils peuvent se pourvoir ailleurs ; que néanmoins, après l'élection des nouveaux commissaires, ils pourront négocier un marché avec eux, si ceux-ci y consentent, parce que chaque nouveau commissaire doit avoir la liberté d'engager lui-même l'instituteur ou l'institutrice qui doit enseigner sous lui. L'institutrice, nous disons l'institutrice, car dans ces comtés, on compte à peine trois ou quatre instituteurs, l'institutrice donc ayant terminé son année le 15 ou le 20 juin, — nous ne ici en passant que les engagements ne se font que pour les huit mois scolaires ou 208 jours d'école, — attend donc jusqu'à la fin de juillet que les nouveaux commissaires soient élus, qu'ils aient fait choix d'un président et qu'ils soient finalement entrés en fonction. Les enfants perdent ainsi un mois entier, le mois où il est le plus facile pour eux de fréquenter les écoles, vu les beaux chemins à cette époque de l'année et le peu d'ouvrage qu'il y a à faire dans les champs.

Mais ce n'est pas tout ; nous voici à l'époque la plus critique de la vie de l'institutrice ; les commissaires ne veulent pas agir sans avoir pris l'avis de tous les intéressés. Une assemblée des contribuables et chefs de famille de l'arrondissement est convoquée pour faire choix d'une institutrice. Ce ne sont pas seulement les pères de famille qui composent ces assemblées, les femmes y viennent en grand nombre, les unes pour accuser l'institutrice, les autres pour la défendre. Remarquons bien que ces sortes d'assemblées ne sont pas celles où il se fait le moins de bruit, ni celles où les affaires s'expédient le plus promptement. Les uns veulent garder la même institutrice, les autres demandent à en engager une plus capable, d'autres enfin en veulent une qui soit encore moins capable et qu'on la paie moins cher.

Enfin, après avoir disputé bien longtemps, après avoir épuisé de part et d'autre toutes les injures possibles, on finit par prendre les voix et la majorité décide, les commissaires ratifient ce qu'elle a décidé, heureux toutefois si la question se décide dans une première assemblée. Nous avons vu nous-même les habitants d'un arrondissement se réunir pendant trois dimanches consécutifs et tenir des assemblées des plus tumultueuses sans rien conclure ; les commissaires furent enfin obligés de reprendre leur droit et de faire l'engagement eux seuls.

Le plus déplorable résultat de tout cela, c'est que le parti vaincu n'envoie pas ses enfants à l'école, ou si quelques-uns les envoient, ce n'est qu'après avoir préjugé l'esprit de leurs enfants sur le compte de la maîtresse par les discours inconvenants qu'ils tiennent contre elle en leur présence.

Ce qui nous surprend le plus, c'est que de pareilles choses se passent chaque année depuis que nous avons des inspecteurs d'école, et tendent à se propager au lieu de se restreindre à un petit nombre de municipalités, sans qu'ils aient compris la pressante nécessité de rendre publics de pareils faits afin que le gouvernement, instruit de ce qui se passe, pût aviser aux moyens de détruire un abus aussi criant et aussi nuisible aux progrès de l'instruction.

(A continuer.)

### Quelques aphorismes d'éducation pratique.

I. Que Dieu soit votre point de départ, et le centre vers lequel se reportent tous vos efforts.

II. Unissez dans votre conduite à l'égard de l'élève l'amour à la fermeté ; appliquez cette règle bien comprise à l'éducation que vous vous donnez à vous même.

III. N'agissez jamais, dans l'éducation que vous donnez, sans vous rendre compte exactement de ce que vous faites ; ne perdez jamais de vue les conséquences souvent fort éloignées de vos actions.

IV. Que tout ce que vous faites pour l'enfant et pour le jeune homme, ait un caractère progressif : rattachez les idées que vous voulez leur donner à celles qu'ils possèdent.

V. Évitez les extrêmes : ils conduisent à des conséquences fâcheuses, dans quelque partie de l'éducation que ce soit.

VI. Ne forcez pas le développement de l'élève ; évitez tout ce qui est contraire à la nature ; or, rien ne l'est plus qu'un développement forcé.

VII. Développez toutes les facultés de l'élève d'une manière naturelle, régulière, harmonique.

VIII. Sans jamais perdre de vue la nature et les besoins de l'homme en général, ayez cependant égard à l'individualité de chaque enfant.

IX. Tout en éveillant en lui le sentiment de sa propre faiblesse, faites sentir à l'enfant le besoin de rétablir dans son intérieur, autant que possible, l'image de Dieu à la ressemblance de qui l'homme est fait.

X. Ne perdez jamais courage, persuadé que vous devez être, que le germe déposé n'est point perdu et que, avec l'aide de Dieu,

il se développera et portera fruit au moment peut être où vous vous y attendrez le moins.

TH. FRITZ.

### LOCUTIONS VICIEUSES

AVEC LA CORRECTION.

**AUTANT.** Vous avez gagné à la manche *autant* comme moi. On doit dire : *autant* que moi.

**AUTEL.** *Une belle autel.* Dites : *un bel autel.* Il en est de même pour le mot *hôtel*, maison. Dites : *un bel hôtel.*

**AUTOMNE.** *Une belle automne.* Dites : *un bel automne.*

L'académie laisse l'opinion libre ; mais M. Bloadin, dans son manuel de la pureté du langage, fait cette reflexion qui semble concluante :

“ Pourquoi *aut. mar* ne prendrait il pas le genre masculin comme les trois autres saisons de l'année ? ”

**AUTRE.** *Elle est tout autre que je croyais.* On doit dire : *que je ne croyais.* Sa conduite a été *tout autre que j'aurais cru* ; dites : *que je ne l'aurais cru.*

**AUTREMENT.** Les exemples cités au mot *autre* conviennent à celui-ci : Il s'est conduit *autrement que j'aurais pensé* ; dites : *que je n'aurais pensé.*

**AUXONNE.** Prononcez : *Aussonne.*

**AUXERRE.** Prononcez : *Ausserre.*

**AVANT-HIER.** En prononçant le *t* on blesserait la délicatesse de l'oreille, il faut donc dire : *avan-hier*, comme s'il n'y avait pas de *t*.

**AVANT QUE DE.** *Je veux dîner avant que de sortir.* Dites : *avant de sortir.*

**AVANT QUE NE.** *Tout sera fini avant qu'il ne vienne.* Dites : *avant qu'il vienne.*

**AVOUEZ.** *Avo us que cela soit.* Il faut dire : *avouons que cela est.* Le verbe *avouer* suit la même règle que le verbe *accorder*. Il prend le *que* avec l'indicatif si la proposition est affirmative, et il exige le subjonctif quand la proposition est négative : Exemple : *Il avoue qu'il l'a dit* ; mais *il n'avoue pas qu'il l'ait fait.*

B

**BALIER. BALIURES.** Dites : *balayer balayures.*

**BAILLER aux corneilles.** Ecrivez : *bayer aux corneilles.* On se servait autrefois du verbe *bayer* qui signifie tenir la bouche ouverte en regardant longtemps quelque chose. On dit encore communément *bouche bête.*

**BAMBOCHES.** Apportez mes *bamboches.* Dites : mes *babouches*, sorte de pantoufles de chambre.

**BOURAGAN.** Une veste de *bouragan*.  
On doit dire : de *bouragan*.

**BARQUE.** Passer la barque à Caron.  
Dites : de Caron.

**BAS. BASSES.** Les hirondelles volent très-hasses aujourd'hui. Il faut dire : volent très-bas.

Le mot *bas* est ici un adverbe.

**BAYEUX. BAYONNE. BAYONNETTE.** Prononcez : *Baïeux, Baïonne, Baïonnette*. Voyez : *ayeux*.

**BEAUCOUP.** *Beaucoup* sont de mon avis. Dites : *beaucoup* de gens sont de mon avis. *Beaucoup* signifient plusieurs, ne s'emploie seul que lorsqu'il est précédé d'un pronom personnel ou du pronom relatif *en*. Alors, il se met toujours à la fin de la phrase : ils étaient beaucoup. On en tua beaucoup.

*Beaucoup* avec un verbe, se met après le verbe lorsqu'il est joint au temps simple : il hoit beaucoup ; il travaille beaucoup. Employé avec le temps composé, il se met toujours entre l'auxiliaire et le participe : elle a beaucoup bu ; son indiscretion lui a beaucoup coûté ; néanmoins, si ce mot était suivi d'un adverbe de comparaison, il conviendrait mieux de ne le placer qu'après le participe : elle a bu beaucoup plus que les autres, et non pas elle a beaucoup plus bu que les autres.

**BELZAMINE.** Une *belzamine*. Il faut dire : une *balzamine*.

**BÉNIT. BÉNITE.** Ce homme est *bénit* par les pauvres. Cette femme est *bénite* par les malheureux. Dites : *béni* par les pauvres et *bénie* par les malheureux.

Règle générale : *béni* ne prend la lettre T que lorsqu'il a rapport au culte : pain *béni*.

**BERLAN.** On joue au *berlan*, et non pas au *berlan*.

**BERLOQUE.** Dites : une *breloque*.

**BERTELLE.** Des *bertelles*. Dites : des *bretelles*.

**BIEN.** Je suis exténué de fatigue, j'ai bien dansé hier. Dites : j'ai beaucoup dansé ; j'ai bien écrit des billets. Dites : j'ai écrit bien des billets. Placé avant le participe, *bien* est adverbe de manière ; mais placé après le participe il est adverbe de quantité et signifie *beaucoup*.

*Bien* (adverbe) ne peut jamais être placé devant un substantif.

**BIVAC. BIVAQUER.** Ecrivez et prononcez : *bivouac, bivouaquer*.

**BLANC.** Il est blanc comme un lait, comme un satin. Dites : blanc comme du lait, comme du satin.

*Blanc*, un chapeau de paille blanc. On doit dire : un chapeau de paille blanche.

**BLANCHISSEUX.** Dites : un *blanchisseur*.

## LES COMÈTES.

Les comètes sont des astres qui de temps à autre se montrent dans le ciel, le parcourent dans tous les sens avec toutes sortes de vitesses, et sont presque toujours accompagnées d'une nébulosité qui quelquefois s'allonge et forme une queue très étendue. La queue ne doit pas être regardée comme le caractère distinctif des comètes ; car, entre autres exemples qu'on pourrait citer, la comète qui fut observée en 1575 par Tycho-Brahé, pendant un mois entier, et celle qui parut pendant le mois d'octobre et de novembre de l'année 1763, et qui était peu éloignée de la terre, ne présentaient pas la moindre trace de queue.

On aperçoit les plus petites étoiles au travers des queues des comètes ; et comme l'épaisseur de ces queues surpasse fréquemment un million de lieues, il faut que la matière dont elles sont composées soit d'une ténuité extrême ; ces queues ne peuvent donc apporter le plus léger obstacle aux mouvements des planètes. La probabilité de la rencontre de la terre et des queues des comètes est assez grande, vu l'immense étendue de ces queues, pour qu'on puisse admettre que cette rencontre a eu lieu plusieurs fois sans qu'on ait pu s'en apercevoir, à cause de l'extrême ténuité de la matière de la queue, et de la grande faiblesse de la lumière qu'elle nous réfléchit.

Ce qu'on appelle le noyau des comètes, ne semble être autre chose que la partie la plus dense de la nébulosité qui les environne. Cette nébulosité et la queue acquièrent l'une et l'autre leur plus grand éclat peu de jours après le passage de la comète à sa plus petite distance du soleil, lorsque la chaleur que cet astre lui communique est parvenue à son maximum.

En supposant, ce qui est naturel, que l'intensité de la chaleur solaire soit proportionnelle à l'intensité de la lumière, on trouve que dans le moment de sa plus grande proximité du soleil, la comète de 1650 éprouva une chaleur vingt-sept mille cinq cents fois plus grande que celle que le soleil communique à la terre. Cette chaleur, fort supérieure à celle que nous pouvons produire, et qui, d'après l'évaluation de Newton, équivaut à deux mille fois environ celle du fer rouge, volatiliserait probablement la plupart des substances terrestres. Les comètes, comme tous les autres astres, participent au mouvement diurne de la sphère céleste. Les observateurs diversement situés sur la surface de la terre, rapportant les comètes aux mêmes instants, à peu près aux mêmes points du ciel, il en résulte qu'elles ne sont pas, comme les an-

ciens le croyaient, des météores engendrés dans notre atmosphère. Leurs mouvements apparents ne semblent extrêmement compliqués que parce qu'ils résultent de la combinaison de leurs mouvements réels avec celui de la terre; en tenant compte de l'effet de cette dernière cause, on trouve que les comètes parcourent des ellipses au foyer commun desquelles le soleil est placé.

Les planètes se meuvent toutes autour du soleil d'Occident en Orient, et dans une zone très-étroite de la sphère céleste; les comètes, au contraire, n'affectent aucune direction particulière, et les orbites qu'elles parcourent présentent tous les degrés d'inclinaison au plan de l'écliptique, depuis zéro jusqu'à l'angle droit.

Les orbites des planètes sont presque circulaires, et ces astres sont constamment visibles; les comètes parcourent des ellipses extrêmement allongées, ne s'aperçoivent que lorsqu'elles se trouvent dans le voisinage de l'extrémité du grand axe, la plus rapprochée du soleil.

Avant qu'on eût découvert le télescope, les comètes semblaient paraître et disparaître presque subitement, et leur présence imprévue les faisait regarder comme l'annonce de grands événements. De nos jours on les voit sans effroi parce que l'on sait que ce sont des corps lumineux qui ont un mouvement propre et particulier.

### Enfants et Fleurs.

Approchez doucement... retenez votre haleine  
Pour ne pas les troubler en leur chaste bonheur;  
Voyez... leur petit pied semble effleurer à peine  
L'herbe en fleur que demain fanchera le faneur.  
Demain!... déjà demain les dernières sylvies  
Ne borderont plus le ruisseau!  
Demain la marguerite, étoile des prairies,  
Aura fermé son blanc manteau!

Ainsi tout passe et fuit en la course rapide  
Du temps qui, de son aile, efface le plaisir;  
Et, lorsque vient le soir, trace et creuse la ride  
Au front qui, le matin, rêvait à l'avenir.  
Oh! laissons-les encor, laissons-les, ces beaux anges,  
Sourire aux doux parfums des fleurs.  
Laissons les chants joyeux à leurs vives phalanges  
Qui, trop tôt, connaîtront les pleurs!

Ils ont paré leurs fronts de la rose sauvage  
Et la brise en chantant soulève leurs cheveux;  
La lumière, glissant à travers le feuillage,  
D'une blonde aurore entoure leurs yeux bleus.  
Voyez comme leurs mains ont été gracieuses  
La gaillarde, riche feston!  
Ils en feront sans doute une offrande pieuse  
À la madone du vallon.

Oh! qu'a-t-elle chaque jour la foi, sainte richesse;  
Grand lisse dans leur âme et les guide ici-bas,  
Et que, flambeau céleste, éclairant leur jeunesse,  
Elle conduise encor vers Dieu leurs derniers pas.  
Et de leur tombe un jour la blanche et froide pierre  
S'ombragera des fleurs des champs,  
Car le Seigneur bénit et protège la terre  
Où sont endormis ses enfants.

MÉLANIE BOUROTTE.

### Petit Conte historique et anecdotique.

Autrefois, les grands seigneurs, au lieu de placer leurs enfants dans les collèges, les institutions, les pensionnats ou les écoles publiques, pour y partager avec leurs jeunes compatriotes le bienfait de l'instruction libérale donnée par l'État, se bornaient à avoir près d'eux, dans leurs châteaux ou maisons de ville, un précepteur, plus ou moins encroûté, auquel ils confiaient le soin de l'éducation de leur famille. Et ils avaient grand tort, selon moi; car l'éducation publique est non-seulement préférable, mais bien supérieure à l'éducation privée.

On conçoit, en effet, que l'émulation étant le grand ressort de l'instruction, elle devient plus efficace dans les réunions nombreuses, où les élèves concourent à l'envi pour les places d'honneur ou pour les prix de mérite.

Cette opinion, qui a longtemps divisé les philosophes les plus célèbres de nos temps modernes, n'est plus douteuse aujourd'hui. Les fils du roi et les enfants des princes suivent les classes de nos collèges comme tous les élèves qu'on y admet, sans distinction de rang, de fortune ou de capacité.

Une femme de beaucoup d'esprit, et qui doit faire autorité pour nous, Mme. de Genlis, définissait ainsi l'éducation privée: "Éducation resserrée, inégale, contrariée par les différentes opinions du père, de la mère et de l'instituteur; éducation communément trop molle, quelquefois trop sévère et presque toujours trop contraire; éducation qui dénature les sexes, qui donne de la pusillanimité à celui qui doit avoir du courage, de la présomption à celui qui doit avoir de la modestie, et qui étouffe le naturel de tous les deux; éducation trop sérieuse qui substitue aux jeux de la jeunesse les froids amusements de l'âge mur; éducation de fatigue, de leçons et de sermons sans fin et qui ne donne point d'exemples, ou peut-être en donne de dangereux qui inspirent la vanité, la coquetterie et le dédain; éducation qui se contente de cultiver la mémoire et n'exerce ni l'esprit ni le jugement; éducation qui flétrit l'âme avant qu'elle ait eu le temps de s'ouvrir; éducation qui rend communément égoïste et insatiable, et qui, à moins d'être suppléée par ces dispositions rares que le génie reçoit de la nature, ne prépare que des sujets sans idées, sans élévation."

Pour tout dire, en un mot, le triomphe de l'éducation particulière est de faire des singes et des perroquets ; celui de l'instruction publique est de former de bons citoyens, de bonnes mères de famille, et des enfants dignes de la patrie, qui est notre mère commune.

Mais revenons vite à mon petit conte historique et anecdotique. Ce récit aura peut-être plus d'intérêt pour mes jeunes lecteurs que tout ce que je pourrais leur dire pour ou contre l'instruction.

« On a toujours plaisanté les habitants de Beaune sur leur degré d'instruction : c'est à tort, sans doute. Pourquoi les Beaunois, dont le vignoble produit de si bon vin, n'auraient-ils pas autant d'esprit que la liqueur qu'ils mettent en bouteille ? Pourquoi ne serait-on pas aussi instruit à Beaune qu'à Dijon, puisque, placés au même degré de latitude, ces deux villes doivent ressentir également l'influence atmosphérique de la Côte d'Or ? Pourquoi ? pourquoi ? pourquoi ?.....

« Voulez vous savoir pourquoi ? Je vais vous le dire : c'est qu'en fait de préjugés on rencontre la même légèreté de jugement dans tous les coins de la terre. N'a-t-on pas dit aussi que quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes ? Je vous expliquerai dans un moment cet autre *pourquoi*.

Ne perdons pas de vue les Beaunois : avant la division de la France en districts, et depuis en départements, il y avait, çà et là dans les provinces, des principautés, des comtats, des baronnies, des châtelainies, divers sièges de juridiction despotique, enfin. Il y avait aussi des académies graduées. Tout cela faisait naître tout naturellement des rivalités, des jalousies entre les villes voisines, comme aujourd'hui la concurrence industrielle ou commerciale. Les beaux esprits de Dijon, siège d'académie, se croyaient donc bien supérieurs aux génies de Beaune, simples cultivateurs de la vigne du Seigneur : de là, l'inimitié, le mépris, la sottise !.....

Il arriva qu'un jour Piron, citoyen de Dijon, qui ne fut rien, pas même académicien, se promenant sur la route de Beaune, se mit à abattre avec sa canne tous les têtes de chardon qu'il rencontrait sur les bornes. Quelqu'un lui ayant demandé dans quelle intention il sarclait ainsi les abords de la ville : — « Ah ! dit-il, j'abats les vivres aux ennemis ! » Or, Dijon et Beaune étaient alors en guerre ouverte comme Langres et Chaumont, et les malins ne manqueraient pas d'attribuer aux Beaunois cette saillie, qui n'a de sel que par rapport aux chardons qui sont la nourriture ordinaire des ânes. L'histoire vient quelquefois à l'appui des préjugés et rien alors n'est si difficile à déraciner.

Un roi de France, que par défaut de mémoire je ne nommerai pas, passant un jour par

Beaune, fut reçu avec empressement par la municipalité de cette ville, qui lui offrit un banquet royal. Le roi, attentif à favoriser le commerce et l'agriculture des provinces qu'il parcourait, eut à peine goûté le nectar bourguignon, qu'il s'écria : — « Vivent les Beaunois et leur bon vin, je n'ai jamais rien vu d'aussi parfait ! »

On dit l'histoire rapporte, mais je n'en érois rien, que le président du banquet, enchanté de ce compliment flatteur, se leva aussitôt, et dit : — « Sire, nous en avons encore de meilleur... — Je suis charmé, répliqua le roi, que vous l'ayez gardé pour une meilleure occasion. »

Et voilà comme les préjugés s'enracinent. L'histoire anecdotique rapporte encore qu'un riche seigneur des environs de Nuits, petite ville voisine de celle de Beaune, voulant donner à son fils une éducation distinguée, résolut de le faire élever sous ses yeux, à la manière des châtelains d'autrefois. Ce seigneur fit publier dans la gazette du pays l'annonce suivante :

« On demande, pour faire l'éducation d'un fils de famille, un homme instruit. »

Les Beaunois, ayant le sentiment de leur propre supériorité, se présentèrent en grand nombre. On dit même que quelques Champenois et beaucoup de Lorrains vinrent au concours.

Embarrassé du choix à faire, le seigneur de Nuits pensa d'abord à soumettre tous ces postulants divers à un sérieux examen. Mais, en avait-il le droit ? n'eût-il pas été juge et partie ? La loi et sa conscience ne lui permettant pas de prononcer dans sa propre cause, il s'arrêta au parti le plus expéditif : tous les noms furent jetés dans une urne, modèle de cruche du temps du roi Dagobert, et le jeune disciple y mit lui-même la main, comme pour y puiser la science.

La première extraction qui devait indiquer l'heureux élu, donna le nom de M. Bénét !!!

A cette époque on jouait déjà sur les mots, et je dois dire en passant qu'on s'est peu corrigé de cette mauvaise habitude. Chacun se prit à rire aux éclats, excepté Monseigneur, qui regrettait vivement d'avoir ainsi aventuré l'éducation de son fils. Sa parole était donnée, il voulait y tenir, et M. Bénét fut invité à dîner au château, le jour même.

En lui faisant cette invitation, Monseigneur avait le projet de sonder le professeur et de s'assurer ainsi du degré et des limites de ses connaissances scientifiques.

Au premier service on donna du vin très-ordinaire ; ce n'était pas du Chambertin. Monseigneur profita de cette circonstance pour interroger en latin le maître-élu, et lui adresser la question suivante :

*Quid dicis, docte magister, de hoc vino ?...*  
M. Bénét répondit : *bonus*. Et la société de rire du solécisme. Monseigneur se contenta de froncer le sourcil ; mais il fit apporter aussitôt un vin plus généreux que le premier, et,

après en avoir fait servir au professeur, il lui fit cette seconde question : *Quid de illo ?* — *bona*, dit M. Bénét ; oh ! alors, les éclats de rire partirent de tous côtés.

On en vint après au vin de Beaune, et le magister était beaunois. — "*Quid dicis ergo de ultimo ?*" — Ah ! Monseigneur, *bonum, optimum* !!! repartit vivement M. Bénét. — Expliquez-nous, je vous prie, ce que signifient ces variations de genre dans vos réponses ? — Monseigneur, l'explication est bien simple, elle est même passée en proverbe : à *petit vin, petit latin*.

Le magister ét. t gourmet : mais il n'était pas si sot qu'on se s'était imaginé d'après son nom. Il fit voir aux mauvais plaisants, qui avaient cru se divertir à ses dépens, que l'esprit de l'homme ne tient ni au sol natal, ni à la singularité du nom de ses ayeux, mais qu'il réside essentiellement dans son propre cerveau, dans sa propre tête. Sa réponse est très-spirituelle, très-convenable, très-sentencieuse : elle signifie clairement que la louange ne doit pas être outrée et que l'éloge doit être proportionné au seul mérite vrai : à *petit vin, petit latin* ! n'est-ce pas comme si l'on disait : à *bon vin, bon latin* ! L'anecdote de M. Bénét nous avertit encore de ne jamais juger sur l'apparence. Horace a dit, avant lui : *ne nimium crede colori*, ne vous fiez pas aux couleurs !

Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes ! infâme préjugé, dont les Champenois, esprits fins et délicats, hommes positifs et citoyens paisibles, se sont dès longtemps bien lavés aux regards de la postérité.

Si donc nous cherchons l'origine de cette grossièreté historique, nous la trouvons dans un trait d'esprit de cette bonne nation champenoise, qui doit être citée partout comme modèle de loyauté, d'honneur et de patriotisme.

Après la conquête des Gaules, Jules César imposa tous les troupeaux de moutons dont le nombre s'élevait à 100. Les bergers champenois, aussi fins que le conquérant, divisèrent alors leurs troupeaux de telle sorte qu'ils ne passaient jamais la barrière qu'avec quatre-vingt-dix-neuf moutons.

Les douaniers désappointés de cette ruse de guerre qui frustrait le vainqueur de ses droits, imaginèrent de comprendre le berger dans le nombre des moutons, et ils comptèrent quatre-vingt-dix-neuf moutons, plus le berger, pour cent bêtes, afin de justifier la perception du droit de péage. De là, ce proverbe, tombé en désuétude, ce préjugé ostrogoth que la chronique malicieuse nous a transmis et dont nous avons dès longtemps fait justice.

Il paraît au surplus que le préjugé n'épargnait jadis aucune province : chaque contrée avait une épithète plus ou moins agréable. Ainsi, on disait : lorrain vilain, fin normand, écornifleur

de potence ; à quoi le normand répondait : chaque pays fournit se monde. On a toujours dit menteur comme un gascon, sula comme un breton, bidaud comme un parisien, etc., etc. ; mais il n'y a pas de règle sans exception.

CARTIER-VINCHON.

SOLUTION DES ÉQUATIONS DONNÉES DANS LE NO. 20 DE *La Semaine*.

(1er problème.)

$$x^2 + xy + y^2 = 52$$

$$\text{et } xy - x^2 = 8$$

De la 2e équation on a  $y = \frac{x^2 + 8}{x}$  ; par substitution, la 1ère équation devint  $x^2 + x^2 + 8 + x^4 + 16x^2 + 64 = 52$ .

En faisant disparaître les fractions, on a  $3x^4 - 28x^2 + 54 = 0$  ;

par décomposition, on a  $(x^2 - 4)(3x^2 - 16) = 0$ , et

$$x^2 = 4$$

$$x = \pm 2$$

$$y = \frac{x^2 + 8}{x} = \frac{4 + 8}{2} = 6, \text{ ou } \frac{4 + 8}{-2} = -6$$

(2e problème.)

$$x^2 - 2xy - y^2 = 31$$

$$\text{et } \frac{1}{2}x^2 + 2xy - y^2 = 101.$$

Par soustraction, on a

$$4xy - \frac{1}{2}x^2 = 70 \dots y = \frac{140 + x^2}{8x}$$

Par addition, on a

$$1\frac{1}{2}x^2 - 2y^2 = 132, \text{ ou } 3x^2 - 4y^2 = 264.$$

En substituant, on a

$$3x^2 - \frac{19600 + 280x^2 + x^4}{16x^2} = 264$$

En faisant disparaître les fractions, on a

$$47x^4 - 4504x^2 - 19600 = 0 ;$$

Par décomposition  $(x^2 - 100)(47x^2 + 196) = 0$ , et  $x = \pm 10$  ; donc  $y = \frac{140 + x^2}{8x} = \frac{240}{80} = 3$ .

(3e problème.)

$x^4 - 2x^2 + x = 132$  ; par transposition et décomposition,  $(x - 4)(x + 3)(x^2 - x + 11) = 0$ , et  $x = 4$  ou  $-3$ .

En faisant  $x^2 - x + 11 = 0$ , on trouve que les deux autres valeurs de  $x$  ne sont pas possibles. A. D.

Almanach politique.

AMÉRIQUE.

Canada. — A la suite de la défaite du gouvernement, le 14 de ce mois, les Honorables J. A. McDonald, Galt et Cartier se sont mis en rapport avec l'Hon. G. Brown, et en sont venus à un arrangement que nous ferons connaître le plus succinctement possible.

Le parti *clear-grit* s'unit au parti *tory* moyennant que celui-ci lui donne, pour première condition, trois sièges dans le Cabinet. On



ne sait encore au juste quels sont les heureux *grands* qui vont ainsi s'asseoir bientôt à la place de trois torys foncés, mais on est généralement porté à croire que ce sera l'Hon. M. Brown, l'Hon. M. Mowat et l'Hon. M. Fergusson-Blair.

Les deux partis doivent en outre travailler à amener une confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. De plus, advenant l'insuccès de ces négociations, le nouveau gouvernement est "prêt à s'engager à proposer une mesure législative, à la prochaine session du Parlement, en vue de remédier aux difficultés existantes, en recourant au principe fédéral pour le Canada seul, accompagné de dispositions qui permettront maritimes et au territoire du nord-ouest de s'incorporer ci-après dans le système canadien."

*Etats-Fédérés.*—Petersbourg, décedé par une garnison de 30,000 hommes, est assiégé par Grant. Les attaques faites dans le but de s'emparer de cette ville ont déjà coûté plus de 8,000 hommes aux Fédéraux.

Une division de 10,000 hommes de l'armée de Burnside, a été faite prisonnière par l'armée de Lee.

Le montant de la dette des Etats-Unis s'élève à \$171,939,516,888.

*Mexique.*—L'empereur Maximilien est arrivé à Vera Cruz dans la matinée du 28 mai dernier; il a reçu, ainsi que l'impératrice, les félicitations des autorités de la ville; il a gracié quelques condamnés aux travaux forcés; il a nommé les généraux Santa-Anna, Almonte, Miramon et Marquez, grands maréchaux de l'empire.

Le 30, Leurs Majestés entraient à Orizaba, où elles sont demeurées quelques jours. Elles devaient faire leur entrée solennelle, le 10 juin, dans la capitale.

Depuis quelque temps, les partisans de Juarez se font battre partout; dernièrement, à Mat-huala, Doblado a été défait par les Français et les Mexicains royalistes; il a perdu 1210 prisonniers, un drapeau, 17 canons, 700 fusils, 191,000 cartouches, etc. Le boisseau de maïs, à Monterey, se vend \$30.

Les adhésions à l'Empire se multiplient, et Uruga a envoyé un agent à Mexico chargé de traiter de sa soumission.

#### EUROPE.

*France.*—Il paraît que le gouvernement français a envoyé en Amérique deux délégués, l'un civil et l'autre militaire, pour s'en former de la situation des belligérants et faire un rapport à ce sujet.

On affirme que des ouvertures ont été faites au gouvernement français et au gouvernement anglais dans le but d'aviser aux

moyens de mettre un terme à la guerre horrible qui désole depuis trois ans la ci-devant république américaine.

*Danemark.*—Les nouvelles de ce pays continuent d'être à la guerre. Le gouvernement danois a annoncé que le blocus serait repris le 17 juin, à moins que la conférence n'en vienne à quelque arrangement. On pense cependant que l'Autriche et la Prusse consentiront à prolonger l'armistice encore quinze jours.

*Angleterre.*—La conférence au sujet de la question dano-allemande a été ajournée jusqu'au 27 juin. Elle n'a rien fait encore dans le but d'en arriver à un règlement définitif et satisfaisant.

Dans la Chambre des Communes on a fait de fortes remontrances contre les enrôlements au compte de l'armée fédérale en Irlande.

Le comte Russel s'est plaint de ce que le gouvernement de Washington n'a porté aucune attention aux représentations faites sur ce sujet par Lord Lyons.

#### AFRIQUE.

*Algérie.*—Les troubles prennent de jour en jour une plus grande importance. Les tribus du sud lèvent en masse contre les Français.

*Tunis.*—Il paraît que l'agitation cesse dans ce pays; la paix est tout-à-fait rétablie.

#### ASIE.

*Chine.*—Le général Gordon a défait les rebelles à Walsco et s'attendait à une prochaine capitulation de Nankin et de Goohu-suff.

#### Océanie.

*Nouvelle-Zélande.*—Des avis de cette île mandent qu'il y a eu deux combats sérieux, dans l'un desquels les Anglais ont éprouvé un revers. On ne prévoyait pas encore la fin de la campagne.

Un laquais eut ordre de son maître d'aller voir l'heure à un cadran solaire, posé sur un piédestal, dans le jardin. Après avoir tourné vingt fois autour, le domestique, fort embarrassé, apporte officieusement le cadran à son maître, en lui disant. "Tenez, Monsieur, cherchez l'heure vous-même, car je ne m'y connais pas."

#### DÉCÈS.

Madame Julie Marie Lemieux, épouse de l'Honorable Joseph Cauchon, est décédée le 19 de ce mois, à 8½ heures, à l'âge de 43 ans, 11 mois et 3 jours.